Opération Les villas PALOMINO
Construction de 10 logements en accession
Lotissement Durango - PAÏTA

Pièce n°00 – Règlement Particulier d'Appel d'Offres
Marché de Maîtrise d'Œuvre

Date et heure limites de remise des offres :
Se référer au site www.fsh.nc
Rubrique « les appels d'offre du FSH »

Fonds Social de l'Habitat - RIDET 139501-001
42, avenue Paul-Emile VICTOR - 98 835 DUMBÉA (BP 3887 - 98 846 NOUMÉA CEDEX)
Tél : 26.60.00 ou 05.10.15 (appel gratuit)
www.fsh.nc

Sommaire

ARTICLE 1 - OBJET ET CONSULTATION DE L'APPEL D'OFFRES 3

1.1 Objet 3

1.2 Consultation et retrait du dossier 3

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES 3

2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres 3

2.3 Décomposition en tranches 3

2.5 Documents de la consultation 4

2.6 Modifications de détail au dossier de consultation 4

2.7 Délai de validité des offres 4

2.8 Sous-traitance 4

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES 4

3.1 Conditions de soumission 4

3.1.1 Qualification des prestataires 4

3.1.2 Nombre de salariés et cotisations CAFAT 4

3.2 Contenu des offres 5

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES 5

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES 7

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 7

ARTICLE 6 - REPONSES AUX ENTREPRISES 7

ARTICLE 7 - FOURNITURE DE PIECES COMPLEMENTAIRES 7

ARTICLE 1 - OBJET ET CONSULTATION DE L'APPEL D'OFFRES

1.1 Objet

Le présent Appel d'Offres concerne **la prestation de maîtrise d'œuvre pour la construction de 10 logements, opération les villas PALOMINO, lotissement Durango – Commune de Païta.**

Le marché comprend les missions suivantes :

- Mission de réalisation des études :
  - Avant-projet définitif (APD) et dossiers d'autorisation de construire (PC)
  - Projet (PRO) comprenant les Spécifications Techniques Détaillées (STD) certains Plans d'Exécution des Ouvrages (PEO) et le Dossier de Consultation des Entreprise (DCE)
  - Assistance aux Marchés de Travaux (analyse des offres AMT 1 & mise au point des marchés AMT 2)
- Mission de suivi d'exécution des travaux :
  - Examen de la conformité des études d'exécution
  - Contrôle Général des Travaux (CGT) et assistance aux opérations de Réception et Décompte des Travaux (RDT)
  - Etablissement du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)
  - Assistance aux opérations de conformités administratives
- Mission de suivi de Parfait Achèvement (PA)

1.2 Consultation et retrait du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré sur le site internet : https://www.fsh.nc/le-fsh/les-services-professionnels-du-fsh/les-appels-doffre-du-fsh/

Il est demandé aux entreprises qui retirent les fichiers numériques sur le site *www.fsh.nc* d'envoyer un courriel à l'attention de **nlemaire@fsh.nc**, mentionnant en objet « Opération PALOMINO », sans autre formalité.

Cet envoi aura pour seul but d'établir la liste des courriels des prestataires qui ont retiré ces dossiers pour pouvoir les contacter en cas de modification avant la fin de l'appel d'offres.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

La présente consultation est lancée sous la forme d'un **appel d'offres ouvert**.

Le marché sera passé avec un prestataire unique, éventuellement avec sous-traitants agréés.

2.2 Forme juridique du marché

Le marché est un marché privé de prestations intellectuelles définis par les articles 1710, 1779-3 du code civil et soumis, lorsqu'il n'y est pas dérogé par les dispositions contractuelles, aux dispositions de la norme NFP 03.001 (marché privé de travaux) avec ses amendements éventuels et réputés connus des parties, et enfin aux règles de l'art.

2.3 Décomposition en tranches

La mission sera réalisée en :

- **1 tranche ferme : APD/PC**
- **1 tranche conditionnelle : de la phase PRO à la phase Parfait Achèvement**

2.4 Programme

Le projet porte sur la réalisation :

- **De 10 logements individuels en accession à la propriété**

A titre indicatif, le montant des travaux hors taxes est estimé à **260 M FCFP**.

2.5 Documents de la consultation

Le dossier de consultation comporte :

- L'avis d'appel d'offres
- Le présent Règlement Particulier d'appel d'offres
- Le projet de marché de maîtrise d'œuvre :
    - Acte d'Engagement
    - Cahier des Clauses Particulières
    - Programme de l'opération
    - Annexes : cahier des charges « logements », etc.

2.6 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard **5 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 (cent vingt) jours** à compter de la date limite de leur remise.

2.8 Sous-traitance

Le titulaire est tenu de faire figurer dans l'Acte d'Engagement le nom du ou des sous-traitants, la nature et le montant de chacune des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

3.1 Conditions de soumission

Les offres ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessous seront déclarées nulles.

3.1.1 Qualification des prestataires

Les prestataires ne peuvent candidater que s'ils répondent aux conditions d'exercice des métiers de la construction conformément à la délibération n°63 du 18/02/2020 (JONC du 27/02/2020).

3.1.2 Nombre de salariés et cotisations CAFAT

Le(les) prestataire(s) ainsi que ses (leurs) sous-traitant(s) devra (devront) justifier ensemble de :

- 2 (deux) employés si la masse des prestations sur ce marché est supérieure à 20.000.000 F CFP
- 1 (un) employé si la masse des prestations du groupement sur ce marché est inférieure à 20.000.000 F CFP et supérieure à 10.000.000 F CFP
- Priorité au prestataire ayant des employés si la masse des prestations sur ce marché est inférieure à 10.000.000 F CFP

Les prestataires devront être à jour de leur cotisation CAFAT à la soumission de leur candidature ou justifier d'un plan d'étalement de leur dette.

Les prestataires devront également faire connaitre leur situation quant à une éventuelle sauvegarde ou plan de redressement en cours ou prévisible au moment de leur soumission.

3.2 Contenu des offres

Les offres incomplètes, au regard de la liste des pièces infra, seront rejetées systématiquement.

La présentation se fera sous une enveloppe unique cachetée.

L'enveloppe portera comme seule mention le texte suivant :

« APPEL D'OFFRES POUR Les villas PALOMINO » **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES »**

L'enveloppe contiendra :

A. Les pièces administratives & techniques suivantes (en un exemplaire) :

Toutes ces pièces seront originales, ou signées certifiées conformes, et dateront de moins d'un mois.

1. Une déclaration sur l'honneur **selon le modèle joint ci-après en annexe.**
2. Une attestation CAFAT mentionnant que le dernier trimestre précédent le dépôt de l'offre a été payé par l'entreprise.
3. Présentation de références équivalentes sur les 5 dernières années, avec mention du maître d'ouvrage, des missions réalisées, du montant et durée des travaux.
4. Descriptif (dont les CV) des moyens humains et techniques (matériels et logiciels) prévus d'être affectés à l'opération
5. Plan de charge indiquant les opérations en cours
6. Chiffre d'affaires des 3 dernières années
7. Le cas échéant : liste des sous-traitants envisagés
8. Le cas échéant : qualification(s) ou certification(s) du prestataire

B. Les pièces contractuelles suivantes (en un exemplaire) :

Ces pièces devront être dûment complétées, paraphées et signées :

9. L'Acte d'Engagement (AE) et si des sous-traitants sont envisagés, les agréments de sous-traitance selon le modèle joint en annexe**,** complétés, signés et accompagnés des pièces demandées
10. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) signée
11. L'ensemble des documents de l'offre (points A et B) sur support informatique

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

4.1 Conditions du jugement

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues ci-après :

- En cas de discordance constatée dans une offre, le montant apparaissant à l'Acte d'Engagement prévaudra et les montants des détails de prix seront corrigés en conséquence.
- Dans le cas où des erreurs de multiplications, d'additions ou de reports seraient constatées dans des détails de prix figurant dans l'offre d'un soumissionnaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ces pièces pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant indiqué dans l'Acte d'Engagement ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.
- Les offres présentant des prix anormalement bas (seuil fixé à 20% en dessous de la moyenne des offres présentées) pourront faire l'objet d'une demande de complément d'information ou être purement et simplement écartées.

4.2 Critères et pondération

Pour déterminer les offres correspondant au mieux aux besoins exprimés, la Commission d'Appel d'Offres prendra en compte les critères et sous-critères de pondération ci-dessous, lesquels demeurent un outil d'aide à la décision de cette dernière sans l'engager définitivement.

CRITERES	SOUS-CRITERES	PONDERATION
1 - Financier		**40**
2 - Techniques		**60**
2.1	Références de missions similaires et retour d'expérience	30
2.2	Moyens humains et profils des intervenants (nombre, formation, expérience), moyens matériels, recours à la sous-traitance	15
2.3	Compatibilité du plan de charge et du chiffre d'affaires	10
2.4	Garantie de bonne tenue	5
3 – Points bonus		*Maxi +2*
3.1	Retour d'expériences avec le FSH	2

4.3 Méthode de calcul

4.3.1 Critère financier

- 40 points seront attribués à l'offre présentant le prix le moins élevé.
- Une décote sera appliquée aux autres offres selon la formule suivante :

Note de l'offre = 40 - 40*((prix de l'offre notée – prix de l'offre moins-disante) / prix de l'offre moins-disante)

- Toute note négative sera ramenée à 0.

4.3.2 Critères techniques

	Notation			
2.1 Références de missions similaires, retour d'expérience	**0**	**10**	**20**	**30**
	Pas de référence similaire	Peu de références similaires	Références conformes aux attentes	Références supérieures aux attentes
2.2 Moyens humains, matériels, sous-traitance	**0**	**5**	**10**	**15**
	Moyens insuffisants et/ou compensés par une sous-traitance forte	Moyens insuffisants et compensés par une sous-traitance modérée	Moyens adaptés au chantier	Moyens supérieurs aux attentes
2.3 Plan de charge	**0**	**3**	**6**	**10**
	Disponibilité insuffisante	Disponibilité suffisante mais la commande est significative (>50% du CA de l'année précédente)	Disponibilité suffisante et la commande n'est pas significative (<50% du CA de l'année précédente)	Disponibilité supérieure aux attentes
2.4 Garantie de bonne tenue	**0**	**2**	**4**	**5**
	Impayés CAFAT et plan d'apurement approuvé, Baisse CA > 20% de la moyenne des 3 dernières années	Pas d'impayé CAFAT ou plan d'apurement approuvé, CA fluctuant +/- 20% de la moyenne des 3 dernières années	Pas d'impayé CAFAT CA stable sur les 3 dernières années	Pas d'impayé CAFAT CA en hausse sur les 3 dernières années

4.3.3 Points « bonus »:

a) La note de -2 points sera attribuée lorsqu'une expérience précédente non satisfaisante aura eu lieu.
b) La note de 2 points sera attribuée lorsqu'une expérience précédente satisfaisante aura eu lieu.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres peuvent être :

1. Soit déposées contre récépissé au :

Fonds Social de l'Habitat Direction Technique 42, avenue Paul Emile-Victor 98835 DUMBEA

2. Soit expédiées par la poste, par pli recommandé avec accusé de réception postal, et adressées à :

Madame la Directrice Générale du Fonds Social de l'Habitat 42, avenue Paul Emile-Victor 98835 DUMBEA B.P. 3887 - 98846 NOUMEA CEDEX

Dans chacun des deux cas ci-dessus, les offres doivent parvenir au FSH/FCH au plus tard **à la date et l'heure limites figurant sur le site internet : www.fsh.nc rubrique « les appels d'offres du FSH ».**

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'accusé de réception serait délivré, après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Aucune offre déposée régulièrement ne pourra être retirée, complétée ou modifiée.

Au cas où un même soumissionnaire remettrait plusieurs offres pour le même objet, seule la dernière arrivée sera considérée.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser par courriel au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres à :

- **Gabrielle DEMERS : gdemers@fsh.nc**
- **Thierry HINFRAY : thinfray@fsh.nc**

ARTICLE 6 - REPONSES AUX ENTREPRISES

Il ne sera plus donné d'informations aux entreprises au-delà du cinquième jour calendaire précédant la date de remise des offres.
Il ne sera pas donné suite aux questions non formulées par écrit.
Toutes les questions retenues feront l'objet d'une réponse globale écrite et communiquée à toutes les entreprises ayant retiré un dossier au plus tard cinq jours avant la date limite de remise des offres.

ARTICLE 7 - FOURNITURE DE PIECES COMPLEMENTAIRES

En cas d'attribution de marché, les entrepreneurs attributaires devront obligatoirement fournir les pièces suivantes avant la signature de leur marché ou au plus tard huit (8) jours après la demande faite par écrit par la personne responsable du marché. A défaut de fournir l'ensemble des pièces suivantes, l'attribution du marché pourra être considérée comme nulle et non avenue par la personne responsable du marché (par simple notification écrite rappelant le présent article) :

Pièces obligatoires :

1. Une copie du RIDET ou une copie du certificat KBIS, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur de non placement en sauvegarde ou redressement ou liquidation de l'entreprise ou de son/ses dirigeants.
2. Une attestation pour l'année en cours, en 3 volets (du payeur de Nouvelle-Calédonie, de la recette des impôts, et du trésorier payeur général) de situation régulière au regard des obligations fiscales.
3. Une attestation d'assurance RC / RCD de l'entreprise en cours de validité et précisant le montant des garanties.
4. Une attestation CAFAT précisant que l'entreprise est à jour du règlement de ses cotisations ou le cas échéant des mensualités du plan de rattrapage.
5. Les références bancaires.

Pièce sur demande éventuelle du FSH :

6. Les comptes annuels.

Pour le FSH, la Directrice Générale,

Chrystel INIZAN